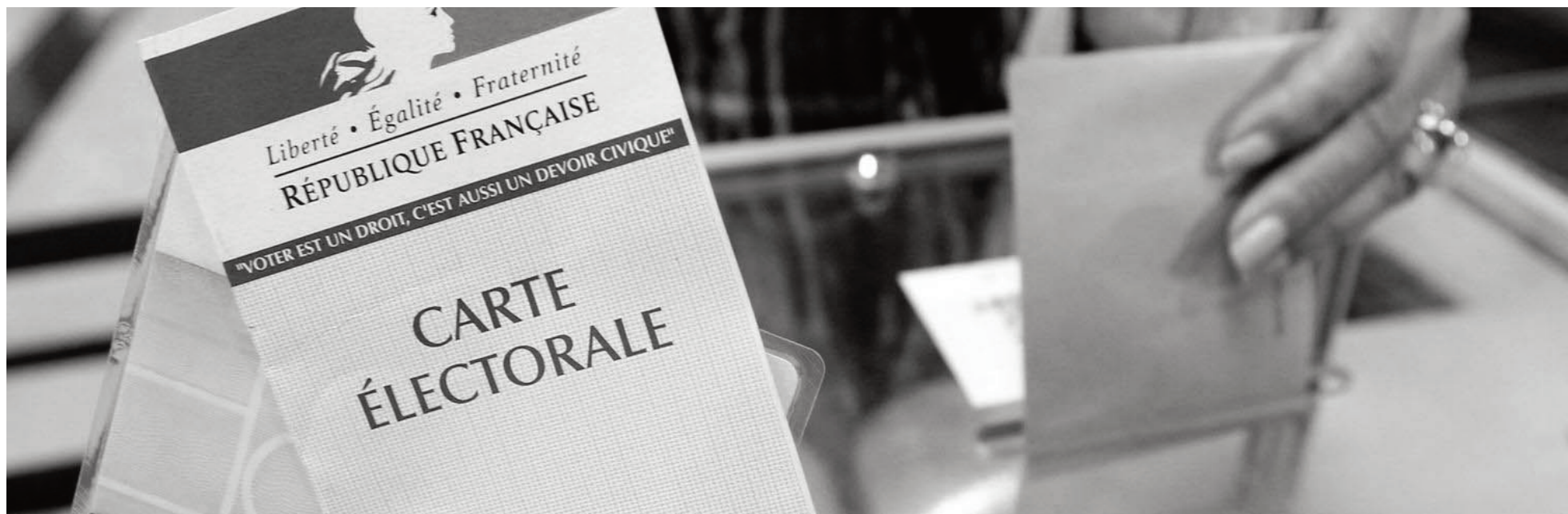


Rendez-vous de la Quinzaine... Spécial élections

Pour la première fois, des Primaires de la droite et du centre et de la Belle Alliance populaire (parti socialiste et écologistes pro-gouvernementaux) se dérouleront ce mois-ci et en janvier pour désigner les candidats à la Présidentielle de mai 2017. Les citoyens français, qu'ils se reconnaissent dans les valeurs de la droite ou de la gauche, pourront ainsi exprimer leur choix à travers un vote. Tous les candidats s'engageront ensuite à soutenir celui qui sera désigné à l'issue du scrutin.



PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE

Qui peut voter ?

Le vote est **ouvert à tous**. Il n'est pas réservé aux adhérents des partis.

Conditions :

- Présenter une pièce d'identité
- Être inscrit sur les listes électorales au 31 décembre 2015 (ou avoir 18 ans à la date de l'élection présidentielle 2017)
- Verser 2 € par tour de scrutin de participation aux frais d'organisation
- S'engager sur l'honneur en signant la phrase suivante : « Je partage les valeurs républicaines de la droite et du centre et je m'engage pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France. »

Quand voter ?

1^{er} tour : 20 novembre 2016
2nd tour : 27 novembre 2016

Où voter ?

10 337 bureaux de vote sont établis en France métropolitaine et outre-mer. Chaque électeur est rattaché à un bureau en fonction de son adresse d'inscription sur les listes électorales au 31 décembre 2015.

Deux bureaux de vote à Courcouronnes :

- Mairie centre
2 rue Paul Puech
Ouvert de 8h à 19h
- Mairie annexe
10 rue du Marquis de Raies
Ouvert de 8h à 19h

Pour savoir à quel bureau de vote vous êtes rattaché, rendez-vous sur www.primaire2016.org/ou-voter/

PRIMAIRE DE LA BELLE ALLIANCE POPULAIRE

Qui peut voter ?

Le vote est **ouvert à tous**. Il n'est pas réservé aux adhérents des partis.

Conditions :

- Présenter une pièce d'identité
- Être âgé de 18 ans ou plus au moment de la présidentielle. Les adhérents étrangers ou âgés de moins de 16 ans aux partis organisateurs pourront eux aussi se joindre au scrutin
- Verser 1 € par tour de scrutin de participation aux frais d'organisation
- Signer une liste d'émargement sur laquelle on pourra lire « Ma signature sur cette liste d'émargement vaut engagement de reconnaissance dans les valeurs de la Gauche et des écologistes. »

Quand voter ?

1^{er} tour : 22 janvier 2017
2nd tour : 29 janvier 2017

Où voter ?

Au moins 8000 bureaux de vote seront ouverts dans toute la France de 9h à 19h. Chaque électeur est rattaché à un bureau en fonction de son adresse d'inscription sur les listes électorales au 31 décembre 2015.

Deux bureaux de vote à Courcouronnes :

- Mairie centre
2 rue Paul Puech
Ouvert de 9h à 19h
- Mairie annexe
10 rue du Marquis de Raies
Ouvert de 9h à 19h

PRIMAIRE D'EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

La primaire d'Europe Écologie Les Verts s'est tenue le 17 octobre et le 4 novembre 2016.

Les **12 500 votants ont déjà choisi leur candidat** à l'élection présidentielle de 2017 grâce à un scrutin en ligne.

Vous habitez dans la zone bleue

Vous devez voter à la mairie annexe (10 rue du Marquis de Raies)



Vous habitez dans la zone grise

Vous devez voter à la mairie centre (2 rue Paul Puech)

2017

Les grandes échéances électorales

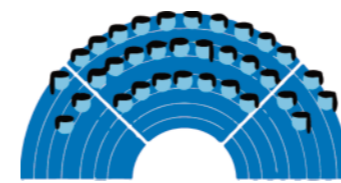


Élections présidentielles

1^{er} tour : 23 avril 2017
2nd tour : 7 mai 2017

Le saviez-vous ?

Le Président de la République française est élu pour 5 ans. La première élection présidentielle en France a eu lieu en 1848. Le taux d'abstention au 1^{er} tour de la dernière Présidentielle, en 2012, était de 20,5%.



Élections législatives

1^{er} tour : 11 juin 2017
2nd tour : 18 juin 2017

Le saviez-vous ?

Les élections législatives ont lieu tous les 5 ans. Elles visent à désigner les 577 députés de l'Assemblée nationale. Le rôle de l'Assemblée nationale est de discuter et voter les lois. Chaque député est élu au sein d'une circonscription (ici, celle d'Évry). Le taux d'abstention au 2nd tour des élections législatives de 2012 était de 43,71%.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES



2017 sera marquée par la tenue de deux élections : les Présidentielles et les Législatives. Parce que voter est un droit mais aussi un devoir civique, nous vous rappelons que pour voter en 2017, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.



Pour voter, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin
- Être de nationalité française
- Jouir de ses droits civils et politiques



Pour vous inscrire, rendez-vous :

- Soit à la mairie de votre domicile
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public



Pièces justificatives :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie ou sur www.service-public.fr)

5 bonnes raisons d'aller voter

1

Voter est un droit mais aussi un devoir civique. De nombreuses personnes ont lutté pour obtenir le droit de vote pour tous les citoyens.

2

Le vote nous permet de prendre part à la vie collective et sociale et de nous sentir concerné par les décisions prises.

3

Ne laissez personne décider à votre place. Votre avis compte et peut changer la donne.

4

Vous avez la possibilité de faire un choix au plus proche de vos préoccupations et de vos idées.

5

Voter prend peu de temps. Il vous suffit de prendre quelques minutes pour vous rendre dans votre bureau de vote, tout près de chez vous.



Les étapes de la conquête du droit de vote en France

